

20h00, ouverture de l'Assemblée communale (AC) présidée par **M. Cédric Chanez, Syndic**. Il informe que l'AC sera enregistrée et salue les 35 participants qui ont répondu à la convocation. L'AC a été convoquée par avis dans la Feuille Officielle, affiche au pilier public et lettre « tous-ménages » ; aucune remarque n'étant formulée quant au mode de convocation, l'AC est déclarée valable.

Sont excusés : Mmes Eva Büchel Chanez, Adeline von Gunten, M. Guido Trüeb

Sont nommés scrutateurs : MM Yves-Alain Rey et Jérôme Dumoulin

**Ordre du jour :**

1. Approbation du PV de l'AC ordinaire du 15 avril 2014 (il n'est pas lu étant annexé à la convocation)
2. Budget 2015
  - a) Fonctionnement
  - b) Investissement
  - c) Rapport de la Commission financière
  - d) Approbation
3. Planification financière 2016 – 2019
4. Terrain de l'ancien réservoir communal : cession de terrain
5. Informations du Conseil communal
6. Divers

**1. Approbation du PV de l'AC ordinaire du 15 avril 2014**

**M. le Syndic** demande s'il y des remarques quant au contenu du PV.

**M. Fernand Losey** demande une modification et 2 ajouts aux pages 8 et 9 : un camion Rotra a traversé le village (en lieu et place de aurait traversé) - Michel Losey a dit qu'à Fribourg il y avait bien plus d'interprétations de la loi qu'on croyait, et - il est difficile de négocier avec le Conseil communal actuel.

Avec ces modifications le PV de l'AC ordinaire du 15 avril 2014 est accepté par 34 voix et 1 abstention.

**M. le Syndic** remercie la secrétaire pour la rédaction du document.

**2. Budget 2015**

**a) Fonctionnement**

**M. le Syndic** présente à l'Assemblée un budget 2015 équilibré avec un léger bénéfice de CHF 6'235.—. Il donne quelques explications détaillées. Au poste « Administration » il y a une légère baisse due à la suppression des coûts du projet de fusion duquel la commune est sortie et de l'archivage qui arrive à son terme. Sur l'« Ordre public » une baisse est également remarquée. En effet les CHF 12'000.— pour l'achat d'appareils respiratoires pour la police du feu en 2014 n'apparaîtront plus. La forte augmentation des charges au chapitre « Enseignement et formation » est due au complexe scolaire. D'entente avec les 4 communes il a été décidé que le solde du crédit d'étude sera payé jusqu'à fin 2015 avant de commencer les amortissements du complexe scolaire lui-même. Concernant la chapelle un montant de CHF 5'000.— a été reporté au budget 2015 pour le nettoyage de la façade.

Le Conseil communal a décidé d'augmenter le prix de l'eau et de l'épuration comme annoncé dans le bulletin d'information. Cette augmentation était nécessaire pour couvrir

les coûts et la législation prévoit qu'ils le soient à 100%. La procédure Lidl touchant à sa fin, une baisse sensible des coûts est prévisible au poste « Aménagement du territoire ». Conformément aux prévisions du Service des contributions une légère augmentation des recettes d'impôts est prévue. Un montant de CHF 20'000.— a été mis au budget pour la rénovation du sol du galetas de l'immeuble « la Ferme ». Lors de fortes pluies il y a en effet des fuites d'eau.

Le budget de fonctionnement n'appelle pas de question de la part de l'AC.

#### b) Investissement

**M. le Syndic** informe qu'aucun investissement n'est prévu en 2015.

**M. Eric Dubey** a appris que dès la rentrée scolaire 2015 les bus actuels étaient remplacés par des bus articulés. Ils ne pourront plus charger les personnes à l'arrêt du bus car ils ne peuvent pas reculer. Les autres communes concernées sont toutes en train de faire les aménagements nécessaires. Il demande si la Commune a déjà prévu quelque chose.

**M. le Syndic** répond que non car la Commune n'a pas été contactée par les TPF et n'est pas du tout au courant de modifications à apporter à l'arrêt de bus. En revanche si cet arrêt de bus doit être mis aux normes cela représentera un investissement qui sera présenté à la prochaine AC ou lors d'une AC extraordinaire.

#### c) Rapport de la commission financière

**M. le Syndic** passe la parole à M. Jean-Marc Losey, président de la commission financière pour la lecture du rapport.

**M. Jean-Marc Losey** informe que la commission financière, constituée de Mme Marlène Carrard, MM. Claude Rüttimann, François Jan et de lui-même, s'est réunie le 4 novembre 2014 avec M. le Syndic et la boursière, Mme Josiane Marmy. La commission estime que les charges et produits tels que présentés correspondent à la situation financière pour l'année 2015. Il recommande à l'Assemblée d'approuver les budgets 2015.

**M. le Syndic** remercie M. Jean-Marc Losey pour son rapport.

#### d) Approbation

**M. le Syndic** demande si l'Assemblée approuve les budgets 2015.

Les budgets 2015 sont acceptés à main levée, à l'unanimité.

### 3. Planification financière 2016 – 2019

**M. le Syndic** informe que cette planification est un outil du Conseil communal qui doit être présenté à l'Assemblée mais n'est pas soumis à approbation. Les recettes augmenteront de manière importante en 2016 avec l'arrivée de Lidl et sa contribution immobilière. La marge d'autofinancement devient importante en 2016 mais diminue de manière régulière jusqu'en 2019. Les recettes supplémentaires seront compensées par des charges permettant de générer des recettes supplémentaires ultérieures. Il faudra notamment se poser la question de ce qu'il adviendra de la salle de classe libérée en août 2015 par exemple. La situation apparaît moins évidente dès 2020 mais cette perspective est encore trop éloignée pour appeler des mesures telles qu'une modification de l'imposition. Cette planification montre encore que le taux d'imposition est conforme à la situation actuelle.

**M. le Syndic** demande s'il y a des questions.

**M. Yann Moret** informe qu'à l'assemblée des délégués du complexe scolaire BMRS il a été discuté qu'à la fin de la construction de l'école le mode de financement par commune pourrait être rediscuté, certains souhaitant que la dette soit répartie entre les Communes plutôt que laissée à l'association. Cette idée vient de certaines communes qui pensent éventuellement vendre les locaux libérés, ce qui générera des recettes permettant d'amortir une partie de la dette.

**M. le Syndic** en prend note mais souligne que ce sont des éléments sensibles qui devront être approuvés par les 4 AC.

#### 4. Terrain de l'ancien réservoir communal : cession de terrain

**M. le Syndic** informe que l'ancien réservoir communal, qui n'était plus en service depuis fort longtemps, a été démonté. Le Conseil communal a pris contact avec M. Eric Dubey pour lui proposer de céder ce terrain de 32 m<sup>2</sup>. Le montant de la transaction s'élève à CHF 2'500.— les frais de notaire, registre foncier et modification des installations électriques étant à la charge de la Commune. Cette proposition de cession a été motivée par le fait que le terrain n'est pas utilisé par la Commune, qu'il n'y aura plus d'entretien à faire et qu'il est totalement intégré sur le terrain de M. Eric Dubey. S'agissant d'une cession d'actifs, l'Assemblée communale doit donner son aval même si le montant n'est pas important.

**M. le Syndic** demande au président de la commission financière s'il désire faire un commentaire.

**M. Jean-Marc Losey** répond que la commission financière approuve cette transaction.

**M. le Syndic** demande à l'AC d'approuver la cession du terrain en levant la main.

La cession du terrain est approuvée à l'unanimité.

**M. Eric Dubey** remercie l'AC.

#### 5. Information du Conseil communal

##### Complexe scolaire

**M. le Syndic** informe que les premiers coups de pioche ont été donnés le 17 octobre 2014 et que le complexe accueillera les élèves dès la rentrée 2015. Il passe la parole à M. Yann Moret.

**M. Yann Moret** informe que le sous-sol sera terminé à fin 2014 et que les structures préfabriquées bois-béton seront posées dès le mois de février 2015 et dureront environ six semaines. Il restera ensuite trois à quatre mois pour terminer la construction, en particulier les aménagements intérieurs.

##### Lidl

**M. le Syndic** informe que le Conseil communal a rendu ses décisions sur les oppositions et adopté de Plan spécial une 1<sup>ère</sup> fois le 15 juillet 2014. 22 recours ont été déposés auprès de la DAEC. Suite à ces recours le Conseil communal a modifié les conditions d'adoption du Plan spécial le 14 octobre 2014. Durant le mois de novembre, sur demande de la DAEC, ces modifications des conditions ont aussi été envoyées à tous les opposant n'ayant pas fait recours contre la 1<sup>ère</sup> décision du 15 juillet 2014. La procédure est complexe.

L'essentiel de la modification du mois d'octobre consiste à autoriser les poids lourds à rouler le dimanche aux mêmes conditions que le permis en vigueur le stipule. Après analyse approfondie du recours de Lidl, le Conseil communal s'est rendu compte que sa décision du 15 juillet était problématique, le permis en force autorisant le trafic 7 jours par semaine à hauteur de 206 mouvements quotidiens en moyenne sur l'année. Lidl a argumenté en disant que ce droit était acquis dans le permis et que la Commune ne pouvait pas le supprimer. Sur la base des discussions avec l'avocat conseil de la Commune, le Conseil a estimé que cela devait être pris en compte et a donc modifié sa décision de l'été.

**M. Jean-Daniel Berchier** demande les raisons qui ont fait pencher la balance en faveur de Lidl et quel est l'intérêt pour la Commune.

**M. le Syndic** répond que l'intérêt premier est que personne ne soit lésé. Dans l'ordre hiérarchique des documents il y a en premier le plan d'aménagement local qui est le maître communal. Ensuite il y a pour cette zone un plan d'aménagement de détail qui prévoit pour l'ensemble de la zone « La Condémine » 1000 mouvements véhicules par jour. Ces documents datent des années 1990. Dans l'adoption du plan spécial Lidl et dans le permis de 2008 une condition supplémentaire a été ajoutée, imposant un maximum de 240 mouvements poids lourds par jour ouvrable (6 jours) en moyenne sur l'année. La moyenne est calculée sur 6 jours mais les véhicules peuvent rouler 7 jours sur 7.

Le Conseil communal ne disposait pas d'éléments juridiques suffisants pour refuser la demande.

**M. Jean-Daniel Berchier** demande ce qui se serait passé si la Commune avait refusé l'adoption du plan spécial lors de la demande de modification en été 2013.

**M. le Syndic** répond que la Commune aurait dû rédiger une décision de refus de la demande qui aurait certainement conduit à un recours de Lidl contre cette décision. Le cas aurait ensuite été traité par les autorités judiciaires.

**M. Jean-Daniel Berchier** constate qu'avec la décision communale les habitants seront contraints de subir les camions tous les week-ends.

**M. le Syndic** répond que selon le permis de 2008 cet état de fait était déjà connu et qu'il est très difficile de revenir en arrière.

**M. Jean-Daniel Berchier** demande quel avantage financier il y a pour la Commune avec la venue de Lidl.

**M. le Syndic** répond qu'il s'agira principalement d'une rentrée fiscale par la contribution immobilière, un centre de distribution ne faisant souvent pas de bénéfice.

**M. Jean-Daniel Berchier** constate que la commune de Sévaz subi une augmentation des nuisances avec la venue de Lidl.

**Mme Marlène Carrard** a l'impression que la Commune de Sévaz répond positivement à toutes les demandes de Lidl. Elle se dit lésée dans cette histoire et dit que le Conseil communal n'a pas de considération pour ses habitants. Elle a toujours entendu dire qu'il n'y aurait pas de camions le dimanche.

**M. le Syndic** répond que la circulation du dimanche est possible dans le plan spécial actuel même si le décompte se fait sur six jours par semaine en moyenne sur l'année. Le Conseil communal a demandé la suppression du droit de rouler le dimanche suite aux séances de conciliation de 2013 au cours desquelles un représentant de Lidl a dit que les livraisons se feront du lundi à 1h au samedi soir. Dès l'envoi des PV Lidl est intervenu en disant que la Commune avait mal compris les propos de la personne qui s'est exprimé qui est de langue allemande et qui a quelques difficultés à s'exprimer en français. La Commune n'a pas été d'accord de changer le PV.

Dans l'adoption du Plan spécial la Commune ne donne que partiellement raison à Lidl car initialement 360 mouvements ont été demandés pour le dimanche et le Conseil communal n'accorde finalement que les 206 déjà autorisés dans le permis de construire. Le Conseil communal essaie de faire de son mieux dans ce dossier qui est très lourd du point de vue juridique et prend des décisions non pas sur des émotions ou ressentis mais en conformité avec le droit.

**M. Jean-Daniel Berchier** constate que Lidl a atteint ses buts et que les habitants doivent subir les contraintes. Lidl applique la tactique du « salami ».

**M. le Syndic** ajoute que la Commune dispose d'un élément capital qui est le Plan d'aménagement de détail et que celui-ci n'est pas du tout en discussion ce qui veut dire qu'il n'y aura pas plus de 1000 mouvements possibles pour l'ensemble de la zone. Il rappelle que lors de la mise en zone dans les années 1990 les prises de consciences et intérêts n'étaient pas les mêmes et qu'en 2014 une telle mise en zone serait purement impossible.

**M. Eric Dubey** estime que les camions font le double de bruit le dimanche que la semaine et il se demande si Lidl a réellement besoin de rouler le dimanche.

**M. le Syndic** répond qu'ils ne pourront pas rouler avec un camion vide et que les transports du dimanche concernent essentiellement les livraisons de produits frais tel que viande, produits laitiers, légumes et fruits.

**M. Nicolas Losey** ajoute que les camions rouleront pour alimenter le centre.

**M. Jean-Daniel Berchier** demande où en est le projet de la route d'accès direct au centre de distribution depuis la sortie de l'autoroute à Estavayer-le-Lac.

**M. le Syndic** répond que cette route est liée au secteur stratégique Rose de la Broye. Il est membre du comité de l'Entente intercommunale (Lully, Estavayer-le-Lac, Montet, Sévaz) et dit que ce comité ne s'est pas réuni depuis un certain temps. Il reste beaucoup de questions qui n'ont pas trouvé réponse et le chemin jusqu'à une mise en zone est encore long. Une étude de mobilité a été réalisée en 2014. De plus il y a des oppositions à ce secteur stratégique et à sa route. Les nuisances seront subies par d'autres, notamment la ferme Glauser.

**M. Jean-Daniel Berchier** estime qu'il faudrait « ruer dans les brancards » pour faire avancer le dossier du secteur stratégique et de sa route d'accès.

**M. le Syndic** répond que ce dossier est semé d'embûches et qu'à ce jour le secteur est en zone agricole. Dans les autres endroits où des zones stratégiques ont été définies ce sont des extensions de zones déjà existantes.

**M. Eric Dubey** demande si le changement d'affectation d'une zone agricole doit être compensé.

**M. le Syndic** répond que la loi fédérale le prévoit.

**M. Yann Moret** demande si Lidl pouvait atteindre les 800 mouvements/jour vu que c'est autorisé dans le plan d'aménagement de détail.

**M. le Syndic** répond que théoriquement oui mais pratiquement c'est peu probable car avec les limitations à 360 mouvements poids lourds par jour et le trafic véhicules légers on arrive à un total d'environ 700 mouvements.

**M. Yann Moret** a appris que Farmwood vendait sa parcelle.

**M. le Syndic** dit qu'en discutant avec Farmwood, leurs propos n'étaient pas clairs. Ils ne cherchent pas forcément à vendre leur parcelle mais la diviser ou déjà trouver des locataires. Cependant il n'y a aucun examen préalable en cours.

**M. Yann Moret** demande si Lidl aurait droit à 1000 mouvements véhicules par jour en achetant la parcelle Farmwood.

**M. le Syndic** répond que oui en théorie, mais qu'il faudrait réviser le Plan spécial pour cela.

**M. Bruno Guerra** demande quel est l'apport de Lidl pour la Commune à moyen terme pour les 5 prochaines années mis à part la détérioration de la qualité de vie.

**M. le Syndic** répond qu'il y a un apport fiscal au niveau de la contribution immobilière. De plus pour la région plus que pour Sévaz 150 à 200 emplois vont être créés. Il y aura aussi des emplois indirects p.ex. pour la maintenance des installations, etc.

**M. Bruno Guerra** constate que la Commune ne peut pas loger les employées de Lidl.

**M. le Syndic** répond que quelques logements supplémentaires sont en train de se construire. Il cite l'immeuble de 7 appartements de M. et Mme Dubey et un autre projet d'immeuble qui est à l'enquête préalable. Il reste aussi encore quelques parcelles constructibles privées.

**M. Jean-Daniel Berchier** demande quel est le montant de la contribution immobilière de Lidl.

**M. le Syndic** répond que cela pourrait représenter environ CHF 80'000.— à 100'000.— par année. Chaque franc payé par Lidl sera redistribué aux communes alentours, au canton, etc. à hauteur de CHF -.80/90. L'indice de potentiel fiscal va fortement augmenter pour la Commune ce qui fait augmenter les charges.

**M. Jean-Daniel Berchier** demande s'il y a des charges particulières pour les infrastructures.

**M. le Syndic** répond que des questions restent encore ouvertes, notamment l'entretien de la route.

**M. Jean-Daniel Berchier** demande si l'entretien du rond-point est à la charge de la Commune ou du canton.

**M. le Syndic** répond que le rond-point est entretenu par le canton qui refacture un montant d'environ CHF 1400.—/1'600.— à la Commune. Les coûts de réfection du rond-point à la fin du chantier seront importants. Les travaux seront coordonnés avec le SPC et apparaîtront vraisemblablement dans le budget 2016.

### **Eau / épuration**

**M. le Syndic** informe que le prix de l'eau augmente de 10 centimes et celui de l'épuration de 20 centimes au 1<sup>er</sup> janvier 2015. La Commune a décidé d'adapter le prix de l'eau et de l'épuration afin de répondre aux exigences légales. Cette hausse permettra de couvrir les coûts à 100%.

**M. Noël Singy** demande le prix de l'eau payé au GRAC.

**M. le Syndic** répond CHF 1.60, plus exactement CHF 1.5897 selon la boursière.

### **STEP**

**M. le Syndic** informe que l'AIPG a tenu son Assemblée des délégués le 18 novembre dernier et a décidé de se joindre au projet de STEP régionale à Payerne. Le Conseil communal est favorable à cette solution pour des questions financières, techniques et

écologiques. L'investissement pour la rénovation de notre STEP sera égal à celui d'une adhésion au projet de STEP régionale. Le projet étant dans la phase de démarrage il n'y a pas d'autres informations à transmettre à l'AC pour l'instant.

#### **Renouvellement au sein du Conseil communal**

**M. le Syndic** répète que Mme Sylvie Noth a présenté sa démission en octobre avec effet au 30 novembre 2014. L'élection complémentaire aura lieu le 30 novembre 2014 (1<sup>er</sup> tour) et éventuellement le 21 décembre 2014 (2<sup>ème</sup> tour). Toute personne ayant droit de vote au niveau communal est éligible du fait qu'il n'y a pas eu de dépôt de listes. Il encourage tous les citoyens à faire usage de leur droit de vote.

**M. le Syndic** informe que M. Nicolas Losey a envoyé sa démission le 3 novembre 2014 avec effet immédiat. L'élection complémentaire pour remplacer M. Losey n'a pas encore été organisée. Elle le sera prochainement, ceci pour éviter qu'il y ait 2 noms sur les listes lors de l'élection du 30 novembre 2014 dévolue au remplacement de Mme Sylvie Noth.

**M. le Syndic** se dit heureux de la collaboration que le Conseil a eue avec Mme Noth et M. Losey et les remercie pour leur engagement. Une petite attention leur est remise.

**M. le Syndic** informe qu'il y a changement du capitaine des pompiers au 1<sup>er</sup> janvier 2015. M. Johan Michel sera remplacé par M. Patrick Michel de Bussy. M. le Syndic remercie M. Johan Michel pour son engagement et lui remet une attention.

**M. Fernand Losey** constate que c'est la première fois dans l'histoire de la Commune qu'il y a une élection sans candidats. Il se demande si le Conseil a cherché des personnes intéressées. Il demande à M. le Syndic de donner la raison de la démission de son fils Nicolas Losey, celui-ci ayant écrit une lettre.

**M. le Syndic** répond que le Conseil a effectivement reçu une lettre de démission de la part de M. Nicolas Losey et que si celui-ci désire prendre la parole pour expliquer ses raisons il la lui passe volontiers.

**M. Nicolas Losey** dit qu'il a démissionné pour manque de collégialité et de soutien. Le dossier de la taxe d'épuration due par son père, M. Fernand Losey, est la goutte qui a fait déborder le vase et qu'il y a eu d'autres épisodes.

**M. le Syndic** explique que de manière générale on ne divulgue pas ce qui se dit durant les séances du Conseil communal. Les discussions sont placées dans le huis-clos ce qui permet d'avoir des échanges francs et constructifs malgré certaines divergences de vues. Seuls les décisions sont publiques.

**M. Jean-Daniel Berchier** dit regretter cette situation sans pour autant prendre parti.

**M. Fernand Losey** est du même avis. Il dit avoir demandé de divulguer les raisons de la démission de son fils parce que d'après lui les autres communes laissent filtrer des informations dans les journaux.

**M. le Syndic** répond que la démission de M. Nicolas Losey n'a pas encore été publiée dans la feuille officielle pour les raisons évoquées plus haut.

#### **6. Divers**

**M. Fernand Losey** est d'avis que le Conseil n'a pas beaucoup d'égard pour les personnes âgées. Les deux dernières années aucun membre n'a assisté au dîner des aînés et rien de spécial n'a été organisé pour les 90 ans de Mme Marie-Louise Singy il y a deux ans. Dans d'autres villages des délégations rendent visite à ces personnes.

Suite au remplacement de la haie autour de la chapelle, plusieurs thuyas ont dû être changés. Qui paiera ces frais supplémentaires ?

Pour finir M. Losey demande pourquoi la fête du 1<sup>er</sup> août n'a pas eu lieu au village.

**M. le Syndic** répond que suite à la demande du Conseil communal personne ne s'est présenté pour donner un coup de main à l'organisation du 1<sup>er</sup> août.

**M. Fernand Losey** répond qu'il y a quelques années encore le Conseil communal organisait seul cet événement.

**M. le Syndic** répond que plusieurs membres du Conseil étaient absents et que finalement il ne restait que 1 ou 2 personnes pour organiser la fête.

**M. Fernand Losey** dit que des membres du Conseil annoncés absents ce jour-là ont été vus au village.

**Mme Séverine Michel** dit que de toute façon ce sont toujours les mêmes personnes qui travaillent.

**M. le Syndic** dit encore que les différentes sociétés ont été sollicitées mais qu'aucune n'a répondu favorablement.

**M. Noël Singy** dit que la Commune organise ce 1<sup>er</sup> août depuis 1974 et qu'à l'époque ils préparaient cette soirée à 3 sans aucun équipement spécial. Il dit qu'il faut savoir se dévouer un peu et ne pas toujours trouver des excuses.

**M. Clément Oberson** dit comprendre les avis de MM. Losey et Singy mais il estime qu'au sein de la Commune il y a assez de personnes dynamiques pour organiser le 1<sup>er</sup> août, le Conseil communal ayant déjà bien assez de travail. Il se dit prêt à donner un coup de main.

**M. le Syndic** répond aux deux autres questions de M. Fernand Losey expliquant que la Commune n'a pas reçu de facture pour le remplacement des thuyas qui ont séché. Concernant les personnes âgées, il répète que les 2 années précédentes personne n'était libre pour représenter la Commune au repas des aînés et que la question des 90 ans à Mme Singy a déjà été discutée lors d'une précédente AC.

**M. Clément Oberson** dit qu'il a constaté qu'il y avait un grand nombre de réverbères dans le village et qu'il y avait beaucoup de lumière pendant la nuit. Il cite l'exemple d'une petite ville de France où les réverbères n'ont en principe qu'une luminosité faible et s'allument au fur et à mesure que les gens passent. Ceci bien sûr pour des raisons d'économie d'énergie. Il dit qu'il y a près de 65 réverbères dans la Commune sans la Zone industrielle. Il demande au Conseil de réfléchir à un nouveau concept pour le jour où il sera nécessaire de changer le système en place.

**M. le Syndic** répond qu'il y a évidemment la question du coût si changement il devait avoir et qu'il est très important d'avoir un concept global. Le Conseil communal en a déjà discuté et étudié des offres du Groupe E qui proposent d'éteindre les lampadaires une partie de la nuit ou d'abaisser la luminosité. Le fait d'éteindre complètement peut créer un sentiment d'insécurité et ce n'est pas envisageable. Les variations de puissance lumineuse engendrent de gros frais et un amortissement des coûts d'installation par économie d'énergie n'est pas réalisable. Toutes ces possibilités d'aménagement devront être étudiées en temps opportun.

**M. Georges Losey** revient sur l'éclairage public et demande s'il n'est pas possible d'éteindre un lampadaire sur deux.

**M. le Syndic** répond que cela n'était pas réalisable, notamment pour des questions de sécurité (passage continu d'une zone très sombre à une zone très éclairée qui s'avère problématique pour la vision de nuit).

**M. Noël Singy** se rappelle que lors de la réalisation des installations d'éclairage public actuel, il y a 25 ans, la Commune a été obligée de mettre un lampadaire tous les 25 mètres.

**M. le Syndic** informe, à titre d'exemple des normes actuelles, que le Conseil communal a fait une demande au canton de créer un passage piéton à la hauteur de l'arrêt de bus. Pour ce faire il aurait fallu ajouter 2 lampadaires et changer les 3 déjà existants, arracher une partie de la haie, etc. Le coût global de l'aménagement de ce passage piéton a été estimé entre CHF 40'000.— et 50'000.—. Le Conseil a jugé ce projet démesuré et y a renoncé. Il faut encore savoir que le Canton n'était pas favorable à la création de ce passage piéton, le nombre de personnes l'empruntant et le nombre de voitures circulant sur la route n'étant pas assez élevé.

**M. Jean-Daniel Berchier** demande si la Commune n'est pas libre de réaliser ce genre de projet.

**M. le Syndic** répond que non. Si un accident devait se produire sur un passage piéton qui n'a pas été autorisé par le canton, les responsabilités reviendraient à la Commune.

**me Nicole Rey** dit qu'en revanche la Commune a le droit de placer des panneaux d'information qui obstruent la visibilité. Elle a déjà signalé cette situation lors d'une dernière AC.

**M. Johan Michel** répond que suite à son intervention à la dernière AC il a déplacé ce panneau. Il ira à nouveau constater sur place et au besoin l'enlèvera.

**M. Bruno Guerra** informe qu'un lampadaire ne fonctionne plus depuis une année et demie en sortant sur la route cantonale au bout du petit chemin.

**M. le Syndic** en prend note.

**Mme Eliane Dumoulin** demande à quel stade est le projet de construction sur la parcelle en face de chez elle.


**M. le Syndic** répond qu'il est au stade de l'enquête préalable au canton et que le dossier qui a été examiné par le Conseil communal semble être aux normes par rapport au plan d'aménagement local.

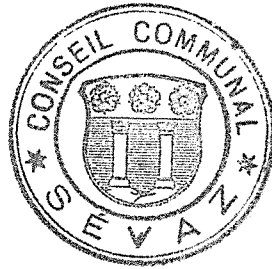
**M. Georges Losey** demande pourquoi la Commune a choisi de remettre des thuyas autour de la chapelle alors que les anciens étaient malades. Il est certain que la maladie est dans la terre et ne trouve de ce fait pas logique d'avoir choisi les mêmes plantes.

**M. le Syndic** répond que les thuyas ont été enlevés car ils étaient devenus trop volumineux. Sur les différentes options présentées et pour des questions d'esthétique le Conseil a choisi de remettre des thuyas.

**M. le Syndic** clôt l'assemblée à 21h30 et offre, au nom de la Commune, le verre de l'amitié et une petite collation.

Ainsi fait à Sévaz le, 3 décembre 2014

  
Le syndic  
Cédric Chanez



  
La Secrétaire  
Madeleine Vioget